
Procès-verbal de la 1^{re} séance ordinaire du Conseil d'établissement du
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR tenue au centre
le mardi 22 octobre 2019, à 16 h 30, au local 3012.

Sont présents : M^{mes} Mélanie Binette
Guylaine Soucy

Sont absents : M^{me} Mélina Levasseur-St-Amand

MM. Gino Albert
François Bilodeau
Pierre-Luc Bolduc
André Cadorette
David Forest
Jean-Sébastien Lavigne-Côté
Benoit Ouellet
Laurent Séguin

MM. Dominic St-Pierre
Frédéric Létourneau

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum

Ouverture de l'assemblée à 16 h 30. Après vérification des présences, on constate qu'il y a quorum. M. Benoit Ouellet, directeur de centre souhaite la bienvenue à tous et mentionne que M^{me} Guylaine Soucy agira comme secrétaire de la rencontre.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

CÉ 2019-2020_168

M. Benoît Ouellet procède à la lecture de l'ordre du jour.

Aucun point n'est ajouté, mais le point « **Autres points** » demeure ouvert.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. André Cadorette. Elle est appuyée par M. Gino Albert.

Adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière rencontre

CÉ 2019-2020_169

Étant donné que le procès-verbal de la dernière rencontre, du 11 juin 2019, a été acheminé avant la séance tenante, nous nous abstenons de la lecture. Les membres présents à cette dernière rencontre s'entendent pour dire que tout est conforme.

L'adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2019 est proposée par M. Laurent Séguin. Il est appuyé par M^{me} Mélanie Binette.

Adopté à l'unanimité.



4. Suivi au procès-verbal

M. Ouellet nous fait un suivi aux **points 7 et 12.**

7. **Approbation « Objectifs et principes de répartition – budget 2019-2020 ».**

Une erreur de date s'est glissée lors de la signature du document. La correction a été apportée.

12. **Autres points**

Dans les prochains jours, M. Ouellet annoncera à M^{me} Camille Paradis l'acceptation de son projet afin de mettre sur pied un comité pour son projet environnemental.

5. Présentation des membres du Conseil d'établissement (CÉ)

Nous sommes toujours à la recherche d'un membre de la communauté puisqu'il nous en manque un pour compléter la composition d'un conseil d'établissement. Nous faisons un tour de table et chacun se présente. Trois membres sont absents : M. Frédéric Létourneau de la SADC de la MRC de Rivière-du-Loup, M^{me} Mélina Levasseur-St-Amand, élève en électricité et M. Dominic St-Pierre, enseignant en charpenterie-menuiserie.

6. Adoption du rapport annuel 2018-2019

CÉ 2019-2020_170

M. Ouellet nous présente le rapport annuel 2018-2019.

L'adoption du rapport annuel 2018-2019 est proposée par M. André Cadorette, il est appuyé par M^{me} Guylaine Soucy.

Adopté à l'unanimité.

7. Adoption du budget initial 2019-2020

CÉ 2019-2020_171

Adopté préalablement par courriel le 28 juin dernier et afin d'être conforme...

ATTENDU QUE conformément à l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter le budget du centre proposé par la direction et le soumettre à l'approbation de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE la répartition définitive des ressources financières s'établit à partir de l'effectif scolaire réel et que conséquemment, les crédits alloués au centre seront rajustés en conséquence;

ATTENDU QUE les soldes des budgets dits « décentralisés » de l'année scolaire 2018-2019 seront ajoutés ou soustraits aux crédits alloués au centre pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE selon l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement peut, au nom de la Commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent pour soutenir financièrement les activités du centre;

ATTENDU QUE la Commission scolaire permet un déficit plus élevé que le montant autorisé par le MEES;

IL AVAIT ÉTÉ PROPOSÉ par M. Laurent Séguin et secondé par M. Michel Foisys et résolu par voie électronique :



QUE le Conseil d'établissement adopte le budget initial du Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir au montant de 9 979 350 \$ et qu'il soit soumis à la Commission scolaire pour approbation, puisque ce montant sera rajusté selon l'effectif scolaire réel et que les soldes budgétaires seront reportés de l'année scolaire 2018-2019 à l'année 2019-2020, ou selon tout autre apport financier en référence à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique.

8. Rétrospective de la rentrée scolaire 2019-2020

Difficulté de recrutement dans certains programmes, les mêmes que ceux des années passées (boucherie, plomberie-chauffage et usinage). Par contre, certaines démarches ont été bénéfiques à la saison estivale, plus de 20 inscriptions ont été faites au cours de l'été. Sinon, nous avons un beau groupe en soudage-montage, on se maintient en électricité et en mécanique d'engins de chantiers on affiche complet.

9. Fermeture budgétaire 2018-2019

Dépôt du document – M. Benoît Ouellet explique brièvement le déficit de 275 586 \$. Il s'agit d'un déficit raisonnable étant donné que la révision faite en février était de l'ordre de 575 790 \$. Les résultats pour les budgets de la formation continue et du RS ont été meilleurs que prévu et c'est ce qui explique en grande partie la différence. Beaucoup d'effort a été réalisé de la part de tous les acteurs du CFPPA.

10. Adoption du budget du Conseil d'établissement 2019-2020 **CÉ 2019-2020_172**

Ce budget de 850 \$ est géré à même l'enveloppe du CFPPA. Certains frais des membres peuvent être remboursés. Entre autres, en juin chaque année, les membres du conseil sont invités à partager un repas.

L'adoption des Règles de régie interne du Conseil d'établissement 2019-2020 est proposée par M. Laurent Séguin, elle est appuyée par M. André Cadorette. **Adopté à l'unanimité.**

11. Adoption des règles de régie interne pour 2019-2020 **CÉ 2019-2020_173**

Aucun changement n'a été apporté depuis l'an dernier.

L'adoption des Règles de régie interne du Conseil d'établissement 2019-2020 est proposée par M. Gino Albert, elle est appuyée par M^{me} Mélanie Binette. **Adopté à l'unanimité.**

12. Adoption de l'allocation et répartition des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées 2019-2020 **CÉ 2019-2020_174**

La mesure 15197 | *Accroche-toi en formation professionnelle*, vise l'embauche ou le maintien de ressources professionnelles et de soutien en formation professionnelle. Ces ressources ont le mandat d'accompagner les élèves, dont ceux, ayant des besoins particuliers et de soutenir les enseignants accompagnant ces élèves dans chaque centre visé par la mesure. Les services offerts peuvent notamment concerner le soutien à l'apprentissage et à la transition vers le marché du travail des élèves.

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures budgétaires dédiées et protégées 2019-2020 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);



CONSIDÉRANT QUE certaines mesures font l'objet de projets centralisés;

CONSIDÉRANT QUE le MEES souhaite être informé des montants qui sont alloués aux écoles et de l'utilisation prévue de ces montants;

IL EST PROPOSÉ par M. Laurent Séguin et secondé par M. David Forest et résolu :

QUE le conseil d'établissement confirme que la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a alloué à l'école, dans le cadre des mesures dédiées et protégées 2019-2020, un montant total de 135 610 \$, lequel est réparti conformément au tableau ci-après :

| TABLEAU DES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES | | |
|--|---------------------------|-------------------|
| | TITRE DU POSTE | SALAIRE ANNUEL |
| Poste professionnel | Travailleuse sociale | \$ 82 585 |
| Poste professionnel | Orthopédagogue | \$ 38 160 |
| Poste professionnel | Conseiller en orientation | \$ 14 865 |
| TOTAL | | \$ 135 610 |

13. Remboursement des frais du CÉ

M. Ouellet laisse à notre disposition lors des rencontres le formulaire de remboursement des frais liés aux séances du conseil. Au besoin, il se fera un plaisir de nous le remettre.

14. Autorisation de transmission de renseignements

Les formulaires sont remplis séance tenante et remis à M. Ouellet.

15. Calendrier des rencontres

CÉ 2019-2020_175

M. Ouellet nous suggère un horaire des rencontres. Les prochaines séances se tiendront les mardis 10 décembre 2019, 4 février, 21 avril et 16 juin 2020.

L'adoption du calendrier des rencontres du Conseil d'établissement 2019-2020 est proposée par M^{me} Mélanie Binette, il est approuvé par M. Gino Albert.

Adopté à l'unanimité.

16. Autres points :

- Expo CFP;

M. Pierre-Luc Bolduc nous propose une activité promotionnelle d'une pratique innovatrice à grand succès qui avait lieu à son ancien centre de formation professionnelle. Il s'agissait d'une exposition de style « foire commerciale » en collaboration avec les industries du milieu qui ont un lien à l'égard des formations offertes au CFP.

Départ de M^{me} Mélanie Binette à 17 h 30.



17. Période de questions du public

Il n'y a pas de public.

18. Date de la prochaine rencontre

Elle aura lieu le mardi 10 décembre 2019.

19. Clôture de la séance

Tous les points ayant été épuisés, *M. André Cadorette propose la levée de la séance à 17 h 40. Il est appuyé par M^{me} Guylaine Soucy.*

CÉ 2019-2020_176

Adoptée à l'unanimité.

Mélanie Binette, présidente

Benoît Ouellet, directeur

/gs

